Image not found or type unknown

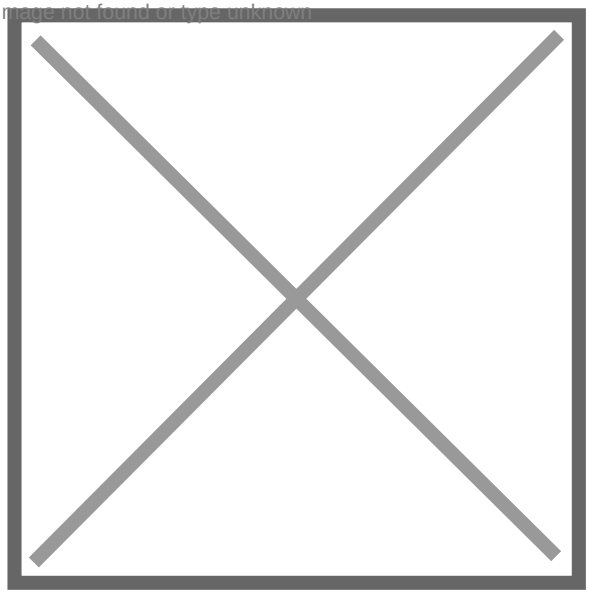

Suspicion de fraude à un examen universitaire

Par **Marion_1**, le **13/05/2014** à **09:58**

Bonjour,

Lors d'un examen universitaire (partiel), un surveillant m'a suspectée de tricher, alors que ce n'était pas le cas. J'avais juste posé ma main gauche sur mes genoux pour soulager une douleur au bras.
Il est venu me voir pendant l'épreuve, me demandant de poser mes deux mains sur la table. J'ai obéi, et ce surveillant m'a fixée d'un regard noir tout le reste de l'épreuve.
A la fin de l'épreuve, lorsque j'émargeais en rendant ma copie, j'ai vu le surveillant noter mon nom sur un post-it.

Bien que n'étant coupable de rien, l'attitude de ce surveillant m'a un peu inquiété, et j'ai consulté le règlement intérieur de mon université.
Concernant la fraude, voici ce qui est dit :

[citation]En cas de fraude (flagrant délit ou tentative) le surveillant responsable de la salle devra :

-Prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'examen de l'étudiant pris en flagrant délit de fraude ;
-Saisir le ou les documents ou matériel permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits ;
-Dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé), contresigné par le ou les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention est indiquée sur le procès-verbal ;
-Porter la fraude à la connaissance du Président de Jury et du Doyen qui pourront saisir le Président de l'Université, qui pourra la soumettre à la section disciplinaire du Conseil

d'Administration
[/citation]

Donc si j'ai bien compris, le surveillant ne peut pas m'accuser de fraude sans m'avoir fait signer (ou proposer de signer) le procès verbal attestant de la fraude.
De plus, il n'a récolté aucune preuve (document ou appareil interdit) pouvant attesté que j'ai fraudé.

Pensez vous que j'aie quand même quelque chose à craindre ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés